Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601741-20251216-D2025_91-DE

**MAIRIE DE PLUMELIN**
**CONSEIL MUNICIPAL**
**SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025**

**Délibération 2025_91**

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à dix-neuf heures trente minutes , le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le onze décembre , s'est réuni en session ordinaire à mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .

Présents : Monsieur Pierre GUEGAN, Monsieur André BOURGES, Monsieur Roland LORIC, Madame Patricia CONAN, Monsieur Didier BERNARD, Madame Christelle LIDURIN, Monsieur Éric LORGEOUX, , Madame Isabelle BERNARD, Monsieur Anthony BERNARD, Madame Sabrina LE BOULER, Monsieur Fréderic ROSELIER, Madame Laurence MILLET, Madame Elodie LE HAZIF, Madame Murielle SANSON, Monsieur Louis LE BELLEGO, Madame Vanessa PEDRONO , Madame Lucie ALLAIN.
Excusés et représentés : Monsieur Christian SIBERT (pouvoir à Roland LORIC), Monsieur Jacques CORRE (pouvoir à Patricia CONAN), Monsieur Nicolas LE BOULAIRE (pouvoir à Pierre GUEGAN).
Excusées : Nathalie LE GALLIC, Madame Martine LE GAL (arrivée à 19h55)
Absente : Madame Elodie LE GROS-DIBOUES,

Secrétaire : Madame Sabrina LE BOULER
*Nombre de conseillers en exercice: 23*
*Nombre de conseillers présents : 17 / pouvoirs : 3 /Nombre de conseillers votants : 20*

**CLOTURE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT GOHELEN**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que tous les terrains du Lotissement nommé « Résidence Gohélen » sont vendus ;

Considérant que toutes les opérations comptables afférentes au budget annexe sont terminées ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité , par 20 voix pour ;

- Décide de clôturer ce budget annexe au 31 décembre 2025 ;
- Dit que les comptes administratifs seront votés après le 31 décembre 2025 au vu des comptes de gestion 2025 ;
- Autorise le reversement des excédents ou déficits constatés vers le budget général, s'il y a lieu ;
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes dispositions et à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pierre GUEGAN
Maire de PLUMELIN



